



Toute la v rit  sur les Chauffeurs d'Org res

Le Chartrain Alain Bouzy nous d voile tout sur les Chauffeurs d'Org res, qui ont terroris  la Beauce apr s la R volution fran aise.

Dans l'histoire criminelle de l'Eure-et-Loir, les Chauffeurs d'Org res tiennent une place   part. Ces bandits de grand chemin, rassembl s en groupuscules, ont  cum  la plaine de Beauce   la fin du XVIII  si cle. Leur funeste notori t  a parcouru les d cennies   travers de multiples publications. Mais la derni re en date, *La loi de la guillotine*, constitue l'ouvrage de r f rence sur le sujet. Alain Bouzy l'a  crit en s'attachant, comme il le pr cise,   « rectifier les fausses informations colport es d'auteur en auteur ». « *Depuis*

une vingtaine d'ann es, je rassemblais des documents sur cette monumentale affaire. Je les ai compl t s en  tudiant int gralement le dossier. Cela m'a pris plusieurs ann es », ajoute-t-il. Des m tres et des m tres de pi ces : comptes-rendus d'arrestation, proc s-verbaux d'interrogatoire, actes d'accusation, qui ont permis   l'ex-r dacteur en chef de L' cho de raconter par le d tail l'histoire de la Bande d'Org res.

Une p riode de mis re

Pour cela, le Chartrain a conjugu  ses talents de journaliste et d' crivain, mais aussi d'historien, pour construire un r cit digne d'un roman. Il a eu aussi le m rite de resituer le contexte politique et social

postrévolutionnaire, marqué par l'indigence, en expliquant ainsi l'existence de ces hordes qui sévissaient en Beauce, mais aussi dans tout le pays.

C'est avec un extraordinaire réalisme que l'auteur décrit les crimes commis, comme celui du couple Horeau à Lèves. Il nous apprend les mœurs et coutumes de ces bandits parlant l'argot du bague, aussi impitoyables avec leurs victimes qu'avec leurs complices quand ceux-ci les trahissaient, ou avec les "mioches", ces enfants espions et commissionnaires, qui aidaient dans leur sordide activité ces malfrats.

Alain Bouzy présente les principaux personnages du groupe, tel le Rouge d'Auneau qui jaloua Beau François, le chef de la bande. Le parcours de celui-ci fut une énigme : « *Il fut le plus malin et le plus intelligent et parvint à s'évader. Il changeait de nom, d'aspect, un véritable Mesrine. On ne parvint pas à connaître sa véritable identité. Mes recherches m'ont sans doute*

permis de lever ce mystère. J'ai retrouvé un petit bout de papier, sur lequel un témoin écrit : "Moi, je le connais. Il s'agit du fils de François Richard. Il est de Nogent-le-Phaye"».

21 guillotiné

Pendant près de dix ans, Beau François et ses complices ont "chauffé" les pieds de leurs victimes, pour leur faire dire où était cachées leurs richesses ; ils tuaient et violaient parfois : « *Pas si souvent que cela a été couramment écrit. Il n'y a eu que dix assassinats pris en compte lors du procès* », précise Alain Bouzy.

Selon celui-ci, les Chauffeurs ont sévi pendant aussi longtemps « *parce que leurs arrestations n'étaient pas une priorité pour les autorités, alors que la République était en guerre contre l'Autriche et qu'elle était confrontée à de gros problèmes intérieurs. Ce n'est que lorsque un certain Fousset fut assassiné en 1798 qu'on lança deux pelotons de hussards sur l'enquête, parce*



L'arrestation du Borgne de Jouy

que la victime était un proche du juge Fougeron. C'était devenu une affaire d'État ».

Cela dit, Alain Bouzy avance une autre raison pour expliquer cette mollesse : « Des notables, notamment à Chartres, étaient receleurs ou indicateurs et ils n'avaient pas intérêt à ce que les bandits soient arrêtés... »

Mais une fois le Borgne de Jouy et sa femme capturés par le gendarme Vasseur, la Bande tomba, le malfrat donnant une centaine de noms. Tous ces gens furent interrogés au château de Villeprévost par le juge d'Orgères, Amand-François Fougeron. Le procès, qui s'ouvrit à Chartres le 19 mars

1800, concernait 95 affaires, 78 accusés, 500 témoins. Il dura quatre mois « dans un climat populaire chauffé à blanc et des tensions politiques pour désigner le président du tribunal qui ne l'étaient pas moins », décrit Alain Bouzy. Les accusés ont-ils été bien jugés ? « Oui pour les criminels, même si certaines peines ont été extrêmement lourdes, surtout pour les femmes et les « mioches », non pour les receleurs, dont les peines ont été iniques ». Vingt-et-un Chauffeurs, dont trois femmes, furent guillotines le 3 octobre 1800 place du Marché-aux-Chevaux à Chartres. « J'ai du mal à me représenter ce que fut ce spectacle organisé devant une foule considérable et hystérique ».

Ce bain de sang signifia la fin de la Bande d'Orgères qui continue cependant d'attiser les esprits : « Ces personnages continuent de me hanter », avoue Alain Bouzy. Il n'est pas le seul !

La loi de la guillotine, Alain Bouzy, Cherche Midi, 19,80 euros.

Deux expositions

- **Terreur en Beauce** : la Bande d'Orgères (1795-1800) à la médiathèque de Chartres, l'Apostrophe, jusqu'au 30 septembre.
- **Peur sur la Beauce** : crimes et délits (1789-1914) à la Maison de la Beauce à Orgères jusqu'au 30 décembre.